

Promotion de la microfinance en Tunisie

Combattre l'exclusion économique pour un développement économique durable

Combattre l'exclusion économique en Tunisie

Seul un tiers environ de la population tunisienne dispose d'un compte bancaire et de grandes parties de la population n'ont pas accès aux services offerts par des institutions financières agréées et supervisées. Bien qu'accessibles à tous, les services financiers informels sont plus chers, ne sont soumis à aucun contrôle et sont de ce fait liés à des risques plus importants. Le fait d'être exclu des services financiers limite les possibilités d'investissement, en particulier pour les petites entreprises. Outre les restrictions d'accès au crédit, les possibilités de placer l'épargne ou de bénéficier de prestations d'assurances en cas d'urgence font défaut, surtout dans les zones rurales.

L'exclusion sociale et économique de larges couches de la population, et notamment des jeunes, a contribué aux bouleversements politiques et sociaux qu'a connus la Tunisie, et les causes de ces bouleversements n'ont pas été surmontées depuis lors.

La promotion du secteur de la microfinance offre la possibilité de combattre la non-participation et l'exclusion. L'accès aux services de microfinance élargit les marges de manœuvre économiques des personnes à faible revenu et se trouvant en situation de difficultés familiales. La création de microentreprises est souvent la seule possibilité pour les jeunes Tunisiens bien formés d'entrer sur le marché du travail et d'y exercer une première activité professionnelle. L'amélioration de l'accès à une gamme de services de microfinance permet également de donner les moyens à une partie de la population active de mieux gérer l'irrégularité des revenus et de faire face à des situations d'urgence financière ou de lui ouvrir de nouvelles opportunités d'emploi.

Dès 2011, le Ministère des Finances tunisien a adopté une stratégie nationale de développement du secteur de la microfinance. La vision qui sous-tend cette stratégie est une microfinance socialement responsable et durable qui combat l'exclusion financière et contribue au développement économique dans l'ensemble du pays, c'est-à-dire aussi dans les régions défavorisées.

| | |
|----------------------|--|
| Nom du projet | Promotion de la microfinance en Tunisie |
| Mandataire | Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) |
| Pays | Tunisie |
| Organisme partenaire | Ministère des Finances |
| Durée | 2012 à 2015 |

L'offre de services de microfinance en Tunisie ne doit pas, à moyen terme, rester limitée à l'octroi de microcrédits, mais s'étendre également aux dépôts d'épargne et aux prestations d'assurance (microassurances).

Les premières élections démocratiques de 2014 ont consolidé le processus de démocratisation politique et institutionnel. La participation économique, des possibilités d'investissement et une croissance plus large doivent accompagner ce processus afin de permettre qu'il soit durablement ancré dans la société tunisienne et soit soutenu par une large majorité. La réforme du secteur financier apporte une pierre importante à l'édifice.

Notre approche

À la demande du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la GIZ conseille le Ministère des Finances tunisien pour la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur de la microfinance adoptée en 2011. Quatre ans après l'adoption de cette « Vision concertée pour le développement de la microfinance en Tunisie » et trois ans après le démarrage du projet, de nets progrès sont enregistrés.

- **Création d'un organisme spécial de contrôle du secteur de la microfinance** : La GIZ accompagne de ses conseils la création



Microentrepreneur à Ariana, Tunisie

Clientes de l'institution de microfinance Enda interarabe, Tunis.

P. 2 :

Spécialités tunisiennes, vitrine d'un restaurant à Ariana, Tunisie

Conseils à la clientèle dans une filiale de l'institution de microfinance enda interarabe, Tunis.



Rainer Schliwa
 Chef de projet
 rainer.schliwa@giz.de

d'un nouvel organisme de supervision, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur la microfinance en novembre 2011, des investisseurs tunisiens et étrangers peuvent pour la première fois demander un agrément pour la création d'une institution de microfinance. Il appartient à la nouvelle Autorité de Contrôle de la Microfinance de réguler, grâce à une procédure d'agrément, l'entrée sur le marché des nouvelles institutions de microfinance et d'exercer un contrôle permanent sur ces institutions. L'Autorité de Contrôle de la Microfinance bénéficie des conseils de gestionnaires et conseillers internationaux expérimentés de banques centrales et d'institutions de contrôle de la microfinance.

▪ **Promotion et développement du cadre institutionnel :**

L'Autorité de Contrôle de la Microfinance n'est qu'un élément de l'infrastructure du nouveau secteur de la microfinance. Compte tenu des moyens considérables que la communauté d'aide internationale met à la disposition de la Tunisie pour des microcrédits, un soutien est apporté à la création d'un bureau d'information sur le crédit afin d'empêcher que les ménages privés contractent de multiples crédits et se trouvent en situation de surendettement. À la demande des institutions internationales de microfinance présentes en Tunisie, la GIZ appuie de ses conseils la création d'une association professionnelle de la microfinance.

▪ **Analyse rétrospective et développement des orientations stratégiques :**

Depuis les premières années de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur de la microfinance adoptée en 2011, de nouveaux défis ont vu le jour. En font notamment partie : les microassurances et les possibilités de placement pour les petits épargnants. Les autres domaines bénéficiant de conseils concernent la meilleure desserte des zones rurales en services financiers ainsi que l'amélioration de l'accès des femmes à de tels services.

Instruments et partenariats

Le projet GIZ « Promotion de la microfinance en Tunisie » fournit les prestations de conseil suivantes :

- appui à la nouvelle Autorité de Contrôle de la Microfinance pour la supervision du secteur et le développement du cadre juridique ;
- conseil juridique et stratégique pour la mise sur pied de l'association professionnelle ;
- coopération avec des institutions de microfinance individuelles pour la mise au point de nouveaux services financiers ;
- conseil pour la mise à jour de la stratégie de développement du secteur ;
- sensibilisation du champ thématique « Accès à des services financiers » dans le cadre des conseils fournis à des domaines de politique importants pour le développement en Tunisie (développement de l'agriculture et des zones rurales notamment).

La coordination et l'échange de connaissances sont indispensables à une mise en œuvre efficace et à la réussite du projet. En 2014, la GIZ s'est vu confier la fonction de coordination des bailleurs de fonds pour le secteur de la microfinance en Tunisie. En outre, la GIZ fournit à ses partenaires des services de mise en réseau et soutient l'établissement de coopérations internationales au travers de voyages d'études et de formations internationales. La GIZ a en outre facilité l'adhésion de la Tunisie à l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), un réseau mondial se composant de plus de 90 ministères des Finances et banques centrales dont l'objectif est de promouvoir l'inclusion financière dans les pays membres. L'Autorité de Contrôle de la Microfinance tunisienne coopère également avec le réseau Sanabel, une association régionale d'importants prestataires de services de microfinance et d'acteurs publics du secteur de la microfinance dans la région MENA.

La GIZ et ses partenaires tunisiens ont ainsi posé les fondements d'un développement durable du secteur de la microfinance en Tunisie.

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
 Siège de la société : Bonn et Eschborn
 Projet "Appui à la microfinance en Tunisie"
 Bureau de la GIZ à Tunis
 B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
 T + 216 71 967 220
 F + 216 71 967 227
 rainer.schliwa@giz.de
<http://www.giz.de/en/worldwide/326.html>
www.facebook.com/GIZTunisie

Mise à jour Juillet 2015
 Impression/ Conception Kréa - 1002 Tunis
 Texte GIZ Tunisie

En coopération avec Ministère des Finances
 Sur mandat du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
 Division Afrique du Nord, Politique en Méditerranée
 Adresses des Bureaux du BMZ
 BMZ Bonn
 Dahlmannstraße 4
 53113 Bonn, Germany
 T +49 228 99 535 - 0
 F +49 228 99 535 - 3500
 poststelle@bmz.bund.de
 www.bmz.de
 BMZ Berlin
 Stresemannstraße 94
 10963 Berlin, Germany
 T +49 30 18 535 - 0
 F +49 30 18 535 - 2501